

LE PROGRAMME EMPLOI LOGEMENT AU BENEFICE DES SALARIES

L'accès au logement constitue un sujet d'attention croissant pour les salariés qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour se loger correctement. Les jeunes salariés ou les salariés étrangers peinent à convaincre le bailleur de la solidité de leur dossier : rémunération insuffisante, demande de garant, dossier administratif lourd, etc. C'est une source de préoccupation qui peut générer des difficultés à travailler et à s'intégrer.

Le **programme Emploi Logement** développé par la Communauté Logement apporte une solution concrète à cette préoccupation.

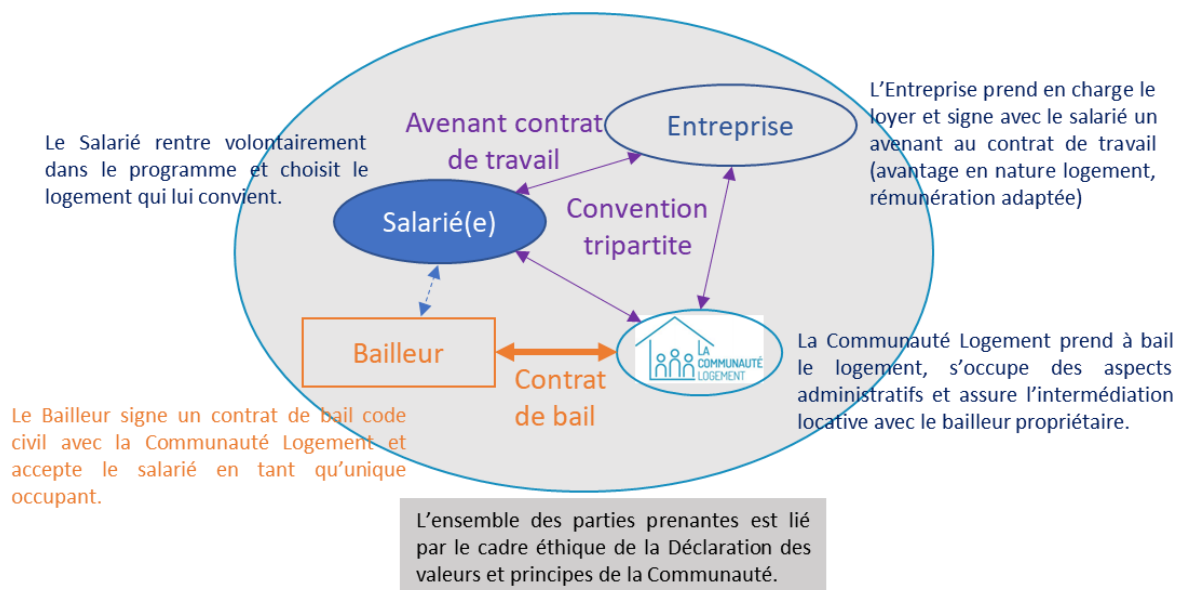
Ce programme lancé en 2019 est aujourd'hui déployé pour de nombreux salariés avec un très fort taux de satisfaction.

Le programme Emploi Logement

Le **programme Emploi Logement** associe à l'emploi du **Salarié** la fourniture par son entreprise d'un logement pour le bénéfice des trois principales parties prenantes concernées (Salarié, Entreprise, Bailleur) :

- le **Salarié** trouve une solution de location d'un logement qui lui convient dans de très bonnes conditions économiques ;
- l'Entreprise augmente son attractivité pour attirer et retenir ses talents et elle renforce sa marque employeur ;
- le Bailleur dispose d'une solution de location sécurisée par la Communauté et l'Entreprise.

Le fonctionnement



C'est le **Salarié** qui trouve le logement suivant trois options :

- la Communauté lui propose les logements de ses partenaires immobiliers et le conseille sur les offres des plateformes ou agences qui mettent à disposition des logements locatifs ;
- le **Salarié** fait ses recherches et trouve le logement grâce à son réseau ;
- le **Salarié** garde le logement qu'il loue déjà.

Lorsqu'il a trouvé le logement qui lui convient, le **Salarié** met en relation le Bailleur ou son mandataire (agence immobilière) avec la Communauté Logement. En accord avec le Bailleur, la Communauté prend à bail le logement au bénéfice du **Salarié** et prend en charge l'assurance du logement.

L'Entreprise et le **Salarié** signent un avenant au contrat de travail qui stipule la prise en charge du paiement de la redevance d'occupation par l'Entreprise et l'adaptation de la rémunération.

Parallèlement une convention tripartite est signée entre l'Entreprise, [le Salarié](#) et la Communauté. Chaque mois, l'Entreprise paye la redevance d'occupation à la Communauté qui prend en charge tous les aspects administratifs (signature du bail, dossier administratif, état des lieux d'entrée, de sortie, assurance) ainsi que la gestion du logement et la relation locative avec le Bailleur pendant toute la période contractuelle (gestion de demandes techniques, sinistre ou tout autre problème).

Les avantages pour le salarié

Prise en charge financière du Logement par l'Entreprise et la Communauté

[Le Salarié](#) n'a plus besoin de garant ou caution grâce à ce dispositif.

La Communauté est le locataire du logement retenu. Elle paye le loyer grâce à la redevance d'occupation que lui verse l'Entreprise.

Amélioration importante du pouvoir d'achat

Le [programme Emploi Logement](#) permet [au Salarié](#) un gain de pouvoir d'achat d'au moins 10 % de la rémunération brute (pouvoir d'achat mesuré sur le reste à vivre après paiement du loyer) avec la mise en œuvre de [l'avantage en nature logement](#).

[Le Salarié](#) choisit suivant ses préférences la façon dont il utilise ce gain de pouvoir d'achat :

- gain en cash s'il reste dans son logement actuel ;
- gain utilisé pour accéder à un logement plus cher dont le montant peut dépasser la capacité locative du salarié avant mise en place du dispositif (en général, maximum 35% de la rémunération nette).

[Le Salarié](#) a également un gain d'impôt sur le revenu.

Simplification et accompagnement pour la charge administrative

La Communauté, professionnel de l'immobilier, prend en charge l'intégralité des relations administratives et techniques avec le Bailleur :

- constitution du dossier pour le Bailleur ou son mandataire, états des lieux ;
- prise en charge des intérêts [du Salarié](#) : vérification de la conformité et de la sécurité du logement (salubrité, installation électricité et gaz, étiquette énergétique...) ;
- assurance du logement prise en charge par la Communauté
- gestion des dossiers techniques.

Qui sommes-nous ?

Le [programme Emploi Logement](#) a été lancé en 2019 par la Communauté en collaboration avec un important cabinet de conseil afin de lui offrir la réponse la mieux adaptée. Depuis son lancement, ce programme ne cesse de s'étendre à d'autres entreprises.

[La Communauté Logement](#) est une association loi de 1901 (SIREN n° 830 925 186) dont l'objet est de faciliter, d'améliorer et de garantir une expérience logement qualitative pour toutes les parties prenantes de tout écosystème logement : locataires, bailleurs, investisseurs, professionnels et toutes autres parties prenantes.

Dans cet objectif, la Communauté déploie des programmes opératoires et constructifs. Chaque programme respecte un équilibre entre la dimension économique et la dimension sociétale de l'enjeu logement tenant compte des préoccupations de chacun et au bénéfice de tous. C'est pourquoi, chaque partie prenante impliquée doit respecter le cadre éthique de la Déclaration des valeurs et principes de la Communauté ([déclaration valeurs et principes LCL.pdf - Dropbox](#)).

La Communauté est agréée par la préfecture de la région Ile de France au titre de l'intermédiation locative sociale (arrêté IDF-2018-11-07-001) qui lui permet de sécuriser et simplifier la relation entre locataire et bailleur.

Contacts



Françoise Tavernier

- 👤 Secrétaire Générale
- ☎ 06 41 51 27 61
- ✉ ftavernier@lacommunautelogement.org
- 🌐 www.lacommunautelogement.org
- 🏠 BP 20027 • 78104 Saint Germain en Laye